

Droits Audiovisuels des Artistes-Interprètes

(2224)

Après examen de la résolution, adoptée à l'issue de la Conférence Diplomatique de l'OMPI qui s'est tenue en décembre 1996, en faveur d'un Protocole au WPPT (Traité sur les Interprétations et les phonogrammes) à propos des interprétations audiovisuelles au cours de l'année 1998, le 16^{ème} Congrès demande aux syndicats membres :

- d'en appeler aux gouvernements de leurs Etats respectifs ;
- d'éliminer la discrimination entre les droits , qui est contenue dans le WPPT en ce qui concerne l'utilisation des interprétations ;
- de faire réviser la Convention de Rome de 1961, qui n'est plus adaptée à la société de l'information d'aujourd'hui.